



Abus de faiblesse pendant une demande de protection judiciaire

Par RobertRoberto

Bonjour,

On fait croire à mon père qu'il peut sortir de l'ehpad et être pris en charge à son domicile par des personnes peu recommandables contre une somme d'argent importante en espèces..

Il a quitté l'ehpad pour vivre cette "expérience" (malgré mon avis dont il ne tient pas compte) que j'estime représenter un danger pour sa sécurité et ses finances.

Que puis-je faire en attendant qu'il soit placé sous protection judiciaire (en cours), ce qui peut durer des mois ?

PS : j'habite à 500km de l'ehpad de mon père.

Merci.

Par ESP

Bonsoir

Tentez une procédure d'urgence (référé) auprès du juge des contentieux et de la protection.